

Lettre d'informations – Octobre 2025
INSTITUT SCIENTIS, votre support réglementaire & scientifique



INSTITUT
SCIENTIS

INSTITUT SCIENTIS a le plaisir de vous transmettre son nouveau courriel réglementaire et scientifique de l'année, fondé sur l'holistique des compétences et connaissances de son équipe. Conscientes de l'importance de la qualité des données transmises, ses microbiologistes, toxicologue, chimiste œuvrent au quotidien pour vous apporter des informations précises et utiles.

Un mois riche en évènements pour [INSTITUT SCIENTIS](#)

Le nouveau programme des formations et webinaires est disponible !

Formations 2025-2026 & Webinaires 2026

Formations octobre

Nouveau : [Dispositifs médicaux](#)

Durée : modules de 2h en direct ou en replay	
Vendredi 10 octobre 2025 10h00-12h00	Le Règlement DM : structure et points clés
Vendredi 10 octobre 2025 14h00-16h00	Les Opérateurs Economiques du dispositif médical (fabricant, distributeur, mandataire, importateur & missions de la PCVRR)
Jeudi 16 octobre 2025 10h00-12h00	Exigences de conformité des DM, documentation technique, normes harmonisées, guides MDCG
Jeudi 16 octobre 2025 14h00-16h00	Classification des dispositifs médicaux et processus de marquage CE
Jeudi 23 octobre 2025 10h00-12h00	Le Système de Management de la Qualité des DM selon la norme ISO 13485
Jeudi 23 octobre 2025 14h00-16h00	Les DM en pratique : relations avec les organismes notifiés, UDI, EUDAMED, Déclarations de mise en service en France et dans l'UE

Rencontrez-nous à Paris sur le stand LA10 de [Cosmetic 360](#)

Mercredi 15 et jeudi 16 octobre 2025



[Nous contacter](#)

Cosmétiques

[Demande d'avis scientifique sur la sécurité du dioxyde de titane \(TiO₂\) \(nano et non nano\) \(numéros CAS/CE 13463-67-7/236-675-5, 1317-70-0/215-280-1, 131780-2/215-282-2\) dans les produits cosmétiques](#)

A la suite de l'obtention de nouvelles données en lien avec la génotoxicité, une réévaluation de la sécurité du TiO₂ (dioxyde de titane) nano et non nano a été demandée par la Commission Européenne.

[Octocrylène : consultation de l'Agence Chimique Européenne des produits chimiques](#)

Le sujet de cette consultation porte sur la restriction de la mise sur le marché de produits cosmétiques finis contenant de l'octocrylène à une concentration égale ou supérieure à 0,001 % m/m. Cette consultation est ouverte jusqu'au 24 mars 2026.

En savoir plus ?

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h) : **Webinaire**

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h) **Formation**

Confiez-nous l'évaluation de la sécurité de vos produits cosmétiques !

Rédaction des DIP et rapports sur la sécurité- Evaluation spécifique des conditionnements-Constitution de bases de données personnalisées (Matières Premières-Conditionnements) -Création/Vérification des étiquetages et Conseils en matière de tests et d'allégations -Notification- Assistance réglementaire personnalisée. Prestations internationales.

Biocides - Mélanges dangereux - REACH

[Articles traités : mise à jour de la liste des substances autorisées](#)

Le Règlement n°528/2012 relatif aux produits biocides établit des règles pour l'utilisation des articles traités par un ou plusieurs produits biocides ou incorporant intentionnellement un ou plusieurs produits biocides.

Selon ce règlement, les articles ne peuvent être traités qu'avec des produits biocides contenant des substances actives approuvées dans l'UE. Cela représente un changement par rapport à la directive concernant les produits biocides (abrogée par le règlement depuis le 1^{er} septembre 2013), selon laquelle les articles importés depuis des pays tiers pouvaient être traités à l'aide de substances non approuvées dans l'UE (p. ex., canapés et chaussures contenant du DMF).

Les entreprises doivent également être prêtes à fournir aux consommateurs des informations sur le traitement biocide de l'article qu'elles commercialisent. Si un consommateur demande des informations sur un article traité, le fournisseur doit les fournir gratuitement dans un délai de 45 jours.

[Liste des fournisseurs de biocides mise à jour](#)

L'ECHA met régulièrement à jour la liste visée à l'article 95.

[Anti-poux : ne jamais utiliser de traitement pour animaux sur les enfants](#)

Chaque année, plusieurs cas d'effets indésirables dus à l'utilisation de médicaments antiparasitaires destinés aux animaux pour traiter les poux des enfants sont signalés à l'Anses. En cette période de rentrée scolaire, l'Agence rappelle que les traitements antiparasitaires pour animaux ne doivent jamais être utilisés sur des êtres humains, et a fortiori sur des enfants.

En savoir plus ?

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Réviser avant le Congrès Biocides](#) (1h) :

Webinaire

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) : **Formation**

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h) : **Webinaire**

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, les notifications PCN et RCP (Suisse).

Toxicologie

[Mise à jour des lignes directrices relatives aux études approfondies de toxicité pour la reproduction sur une génération](#)

L'OCDE a mis à jour ses lignes directrices 443 relatives aux études approfondies de toxicité pour la reproduction sur une génération. Elles renforcent la détection des effets perturbateurs endocriniens et de l'immunotoxicité développementale, et clarifient la communication et l'évaluation des résultats.

[Évaluation NGRA liée au colorant capillaire HC yellow n°13 : garantir une protection contre les effets stéatogènes sur le foie](#)

Cette étude utilise les principes de l'évaluation des risques de nouvelle génération (NGRA) sans recours à l'expérimentation animale pour évaluer la sécurité d'une exposition cutanée répétée à la teinture capillaire HC yellow n°13 (HCY13) à 2,5% (m/m).

Cette recherche démontre l'utilité du NGRA, qui intègre des tests in vitro basés sur l'AOP et des modèles computationnels pour protéger la santé humaine et soutenir la prise de décision réglementaire sans recourir à l'expérimentation animale.

Confiez-nous l'élaboration des profils toxicologiques des substances contenues dans vos produits ainsi que l'évaluation de la sécurité de ceux-ci.

Profils toxicologiques substances synthétiques et naturelles-Analyse de risque des impuretés-Elaboration des bases de données toxicologiques-Recherches et sélections de VTR-Marges de sécurité-Approches « weight of evidence », Read-Across et TTC-Analyse de risque des allergènes-Approche QRA2-Détermination des SED systémiques (produit unique et/ou exposition agrégée/populations cibles y compris les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, peaux atopiques...)-Assistance réglementaire et normative

Microbiologie

[Vigilance suite à la détection de plusieurs suspicions de botulisme sur le territoire national](#)

Le botulisme est une intoxication à l'origine d'atteintes neurologiques due à une neurotoxine bactérienne produite par *Clostridium botulinum*.

[Covid long : le SARS-CoV-2 persiste à long terme dans le tronc cérébral et dérègle l'activité des neurones](#)

Plusieurs mois après l'infection au SARS-CoV-2, des symptômes peuvent perdurer chez certains patients. Les scientifiques de l'Institut Pasteur montrent chez un modèle animal, que le SARS-CoV-2 infecte le cerveau et persiste jusqu'à 80 jours après la phase aiguë de l'infection dans une partie du cerveau appelée le tronc cérébral. La présence du virus est liée à des signes de dépression, de troubles de la mémoire et d'anxiété. Des gènes liés au métabolisme et à l'activité des neurones sont déréglés dans le cerveau de ces animaux, de façon semblable à ce qui se passe dans les maladies neurodégénératives.

En savoir plus ?

[Microbiologie des produits cosmétiques](#) (3h30) : **Formation**

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h) : **Webinaire**

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h) : **Webinaire**

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h) : **Webinaire**

Environnement

[Consultation publique concernant les substances présentes dans les emballages et les déchets d'emballages](#)

Le Règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (PPWR) est entré en vigueur le 11 février 2025 et remplace l'ancienne directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages. Les règles visent à réduire au minimum les quantités d'emballages utilisées et les déchets d'emballages générés, tout en diminuant l'utilisation de matières premières primaires et en favorisant la transition vers une économie circulaire, durable et compétitive. En vertu du Règlement PPWR, la Commission européenne, assistée par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), doit préparer un rapport d'étude identifiant les substances préoccupantes présentes dans les emballages. Le rapport examinera également les mesures de suivi appropriées, telles que les restrictions relatives aux substances préoccupantes dans les emballages.

L'objectif de cet appel est de recueillir des informations auprès des parties prenantes concernées en vue de la préparation du rapport d'étude afin d'aider l'ECHA à identifier les substances préoccupantes dans les emballages. Les informations requises portent notamment sur les matériaux d'emballage et leur utilisation, les tonnages, les substances utilisées dans les emballages, leur fabrication et leur traitement/recyclage en aval, ainsi que la gestion des déchets et les technologies de recyclage utilisées. La fin de cette consultation aura lieu le 28 octobre 2026.

En savoir plus ?

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques \(1h30\) : Webinaire](#)

Assistance et conseil Allégations Environnementales - Loi Agec - Info-Tri

Intelligence artificielle

[La DGE et la DGCCRF publient le projet de désignation des autorités nationales en charge de la mise en œuvre du règlement européen sur l'IA](#)

Afin de mettre en œuvre le règlement européen sur l'intelligence artificielle, la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) et la direction générale des Entreprises (DGE) présentent un projet de désignation des autorités en charge de la régulation de l'IA au titre du règlement IA européen. Le schéma proposé par le Gouvernement repose sur une coordination par ces deux directions et priorise la désignation d'autorités existantes en fonction de leurs compétences et expertises sectorielles. En pratique, si une entreprise est déjà régulée sur son secteur, elle s'adressera en très grande majorité à son régulateur habituel pour la mise en œuvre du règlement IA. Ce schéma doit être soumis au Parlement par le biais d'un projet de loi.

Formulation-R&D

De nouveaux projets de R&D ? Des formules à optimiser ? Contactez-nous !

Le laboratoire d'INSTITUT SCIENTIS, situé au cœur de Montmartre, possède les agréments du ministère de la recherche [CIR](#) et [CII](#) vous permettant de bénéficier de crédits d'impôts si vous nous confiez vos projets de formulation.

**Cosmétiques - Détergents - Biocides- Bougies parfumées- Parfums d'ambiance
Dispositifs médicaux topiques et buccaux**

Nous globalisons vos projets scientifiques :

- Marketing scientifique : Aide à la rédaction du cahier des charges de développement.

- Formulation : Développement de produits en conformité avec les réglementations européennes en vigueur et avec vos cahiers des charges. / Optimisation de formulations existantes.

- Tests de performance : Nouvelle prestation INSTITUT SCIENTIS !

Fort de son expérience dans le développement des produits de détergence et de désinfection, le laboratoire d'INSTITUT SCIENTIS vous propose désormais aussi la réalisation de certains tests de performance, notamment un test de performance pour LIQUIDE VAISSELLE MAINS permettant de vérifier l'action nettoyante de vos produits.

- Stabilité et compatibilité contenu/contenant : Contrôle des propriétés organoleptiques, physico-chimiques* et microbiologiques après stockage pendant un temps défini à différentes températures.

**pH, densité, viscosité, et détermination du point éclair coupe fermée*

- Constitution des dossiers réglementaires : étiquetage, allégations, DIP intégrant l'évaluation de la sécurité pour les produits cosmétiques (toxicologue ERT interne), CPNP, FDS, PCN, dossiers biocides (produit identique, démarches pour la période transitoire).

- Webinaires et formations « formulation »

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30) : **Webinaire**

[Formulation des produits cosmétiques](#) (3h30) : **Formation**

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h) : **Webinaire**

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h) : **Webinaire**

Agrément du ministère de la Recherche et de l'Innovation (CIR/CII) – Création de formules innovantes et exclusives – Optimisation de formules existantes – Stabilité et compatibilités contenant-contenu-Formations

Formations & Webinaires

Formations [2025-2026](#) [Webinaires 2026](#)

Dispositifs médicaux

En collaboration avec [TEB Health](#) et DEVLII, [INSTITUT SCIENTIS](#) élargit le champ de ses prestations aux dispositifs médicaux : réglementation, évaluation, formation.

INSTITUT SCIENTIS bénéficie désormais du concours d'experts reconnus et qualifiés dans ce domaine. Ainsi, vous pourrez avoir accès à une assistance dédiée grâce à leur conseil et acquérir les connaissances réglementaires et opérationnelles qui s'y rattachent en lien avec la réglementation relative dans l'UE.

Une première série de modules de formation est proposée, d'une durée de 2 heures chacun et accessibles en replay aux dates et heures de votre choix après le direct.

Leur objectif global est d'acquérir une bonne compréhension et vision générale de la réglementation des dispositifs médicaux, de mettre à niveau les compétences de tout collaborateur, d'axer sur des thématiques spécifiques en lien avec la réglementation dans l'UE ou nationale.

Référence Module	Titre du module (Voir Formations 2025-2026)
1	Le Règlement DM : structure et points clés
2	Les Opérateurs Economiques du dispositif médical (fabricant, distributeur, mandataire, importateur & missions de la PCVRR)
3	Exigences de conformité des DM, documentation technique, normes harmonisées, guides MDCG
4	Le Système de Management de la Qualité des DM selon la norme ISO 13485
5	Classes de DM et processus de marquage CE
6	DM et données cliniques
7	La sécurité biologique des DM
8	Les DM en pratique : Relations avec les Organismes Notifiés, UDI, EUDAMED, Déclarations de mise en service en France et dans l'UE
9	La gestion post-market et la matériovigilance des DM
10	La Gestion des risques et conformité des DM
11	Les Produits combinés
12	Dispositifs médicaux administrant des médicaments

Cosmétiques

Nouveaux webinaires 2026

[Introduction aux NAMs : vers une évaluation toxicologique sans expérimentation animale](#) (2h)

[Evaluer les perturbateurs endocriniens avec les NAMs : vers une toxicologie mécanistique et prédictive](#) (2h)

[Filtres Solaires : évaluation toxicologique et enjeux](#) (2h)

Réglementation/BPF/Tests Europe

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h)

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h) **Formation à distance**

[Produits cosmétiques : allégations vs réglementation](#) (1h)

[Allégations – Réglementation & Tests](#) **Formation à distance** (3h30)

[Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges](#) (1h)

[Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme au Règlement n°1223/2009](#) (1h)

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (2h)

[Test de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques : comment s'y retrouver ?](#) (1h)

[Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP](#) (1h)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (1h)

[Les essentiels des BPF cosmétiques \(ISO 22716\) et du bionettoyage](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

Labels

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur COSMOS](#) **Formation à distance** (2h)

Microbiologie

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)

[Microbiologie des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

[Initiation à la microbiologie cosmétique et à la gestion du laboratoire](#) **Formation à distance** (3h30)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

Formulation

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

Réglementation internationale

[Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE](#) (1h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (2h)

[Réglementation des produits cosmétiques en Israël](#) (1h)

[Réglementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (2h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#) (1h30)

Biocides-détergents-virologie

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Réviser avant le Congrès Biocides](#) (1h)

[Réglementation européenne des produits biocides](#) **Formation à distance** (7h)

[Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent](#) **Formation à distance** (1h30)

[Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale](#) **Formation à distance** (5h)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (2h)

[Notification PCN : à la découverte du portail européen](#) (1h30)

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h)

Dispositifs médicaux Formations en ligne

[Le Règlement DM : structure et points clés](#)

[Les Opérateurs Economiques du dispositif médical \(fabricant, distributeur, mandataire, importateur & missions de la PCVRR\).](#)

[Exigences de conformité des DM, documentation technique, normes harmonisées, guides MDCG](#)

[Classification des dispositifs médicaux et processus de marquage CE](#)

[Le Système de Management de la Qualité des DM selon la norme ISO 13485.](#)

[Les DM en pratique : relations avec les organismes notifiés, UDI, EUDAMED, Déclarations de mise en service en France et dans l'UE](#)

[La gestion des risques des DM](#)

[La gestion post-market et la matériovigilance des DM](#)

[La sécurité biologique des DM](#)

[DM et données cliniques](#)

[Les produits combinés et DM administrant des médicaments](#)

[Remboursement des DM en France](#)

Compléments alimentaires-Bougies parfumées

[La réglementation des compléments alimentaires en Europe](#) (1h)

[Réglementation européenne des compléments alimentaires](#) **Formation à distance** (4h30)

[Formulation et réglementation des bougies parfumées](#) (1h)

Droit des marques

[Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h)



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme enregistré (n°11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOPi au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion. INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié Qualiopi pour ses actions de formations. Cette certification vous permet une prise en charge par les organismes paritaires.

INSTITUT SCIENTIS collabore depuis de nombreuses années avec Yves Tillet, président de TILLET EXPERTISE & BUSINESS, PharmD, AIHP, MSc, MBA, FTOPRA, Team-PRRC.



Bureau : 6, rue du Docteur Naudier 77400 LAGNY-SUR-MARNE (EU-Fr)

Mob : +33 (0)6 767 192 67

Email : y.tillet@teb-health.com

www.teb-health.com

Ce mois-ci, nous vous partageons la [lettre d'informations](#) du 1^{er} septembre.

Droit des marques

INSTITUT SCIENTIS vous présente Benoliel Avocats, un cabinet 'boutique', 100% dédié au droit de la propriété intellectuelle, composé d'une équipe d'experts qui accompagnent les entreprises innovantes, les créateurs, designers ou agences de publicité, dans la préservation et la défense de leurs marques, droits d'auteur, design, brevets, savoir-faire et tout actif immatériel. La lutte contre la contrefaçon et les actions en concurrence déloyale ou parasitaire sont au cœur de ses activités.



ATTEINTE A LA RENOMMEE DES MARQUES « OMV »



Dans cette affaire, la nullité de la marque de l'Union Européenne verbale « **OMV ! BY VAGISIL** » pour désigner **des produits cosmétiques et d'hygiène féminine** est sollicitée par le titulaire des marques antérieures de l'Union Européenne (verbale et semi-figurative) « **OMV** » protégées pour des produits et services liés au pétrole (classes 1, 4, 37 et 40).

L'Office des marques européennes (EUIPO) et la Chambre de recours rejettent intégralement la demande de nullité,

- **faute de similitude** entre les produits et services et par conséquent de l'existence de tout risque de confusion,

- **faute d'atteinte à la renommée**, considérant qu'aucun lien ne pouvait être établi entre les marques en conflit, en dépit de la renommée importante des marques antérieures « OMV ».

Mais le Tribunal de l'Union Européenne (TUE) annule la décision de la Chambre de recours et retient au contraire l'atteinte à la renommée des marques antérieures en raison de l'existence du lien pouvant être fait entre ces marques :

→ En présence de consommateurs faisant partie à la fois du grand public et de professionnels, il y a lieu de prendre en compte le public présentant le niveau d'attention le moins élevé, soit le grand public.

→ Les marques antérieures OMV bénéficient en Autriche d'une **renommée exceptionnelle** s'étendant au-delà du public concerné par les produits et services pour lesquels elles sont enregistrées.

→ Les signes en conflit sont similaires à un degré élevé sur le plan visuel et présentent un degré 'à tout le moins' moyen de similitude sur le plan phonétique.

→ Le caractère distinctif élevé acquis par l'usage est également reconnu pour les marques antérieures.

→ Concernant les produits et services en question : certes les marchés sont très éloignés (hygiène et soins de santé **VS.** pétrole, gaz et carburants), mais un certain chevauchement existe entre leurs canaux de distribution et ils partagent le même public pertinent. Il n'est pas exclu que les stations-service OMV puissent commercialiser des produits de soins personnels.

→ Aux termes d'une analyse globale, le Tribunal considère que le lien est établi, la présence de l'expression « BY VAGISIL » ne pouvant suffire à différencier les signes dès lors que les marques coïncident dans l'élément verbal « OMV », distinctif et dominant.

La décision de la chambre de recours est donc annulée, l'affaire est renvoyée pour qu'il soit apprécié si l'usage contesté tire indûment profit du caractère distinctif ou de la renommée des marques antérieures ou leur porte préjudice.

Pour toute information supplémentaire : <https://benoliel-avocats.com/> ou page LinkedIn ou Instagram du cabinet

En savoir plus ?

Suivez en replay [Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h) : **Webinaire**

FAQ du mois

Est-il possible de revendiquer qu'un produit cosmétique est apaisant sur la base des propriétés d'un ou plusieurs de ses ingrédients constitutifs ?

Si la revendication « apaisante » n'a pas été testée sur le produit cosmétique fini, il n'est pas possible d'alléguer cette propriété uniquement en se référant aux ingrédients concernés.

Qu'est-ce qu'une AMM biocide ?

Il s'agit d'une autorisation de mise sur le marché qui doit être demandée dès lors que la ou les substances actives qui constituent le produit biocide sont approuvées pour le type de produit biocide concerné. Cette AMM peut être délivrée au niveau national ou européen.

En savoir plus ?

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h) : **Webinaire**

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides](#) (1h) : **Webinaire**

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) : **Formation à distance**

Retrouvez le détail de nos prestations :

- [Prestations Europe](#)
- [Prestations International](#)

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, étiquettes biocides, détergents, bougies et parfums d'ambiance, notification PCN.

Publications

Retrouvez toutes les [publications d'INSTITUT SCIENTIS](#).

Merci à l'Observatoire des Cosmétiques pour la publication de nos derniers articles !

[NAM et NGRA, des outils pour évaluer la sécurité des cosmétiques](#)

Depuis quelques temps, les acronymes NAM (pour New Approach Methodologies) et NGRA (pour Next Generation Risk Assessment) sont apparus dans l'univers des produits cosmétiques comme étant des solutions possibles pour l'évaluation des ingrédients cosmétiques en l'absence de tests effectués sur les animaux. Notre article propose une présentation générale des NAM et du NGRA, et traite de la feuille de route de la Commission européenne relative à l'élimination des tests sur les animaux. Il propose également une réflexion sur l'application de ces concepts lors de l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques.

[Huiles de palme et palmiste : impacts sur l'environnement et substitutions possibles](#)

Les huiles de palme (Palm oil) et de palmiste (Palm kernel oil) proviennent toutes les deux d'un même palmier nommé *Elaeis guineensis*. Mais elles sont obtenues à partir de l'extraction de deux parties différentes du fruit : le mésocarpe pour la première, et l'amande ou le noyau pour la seconde. Ces huiles sont très peu incorporées directement en tant qu'ingrédients dans les produits cosmétiques. Elles sont cependant à l'origine de nombreuses matières premières, obtenues par plusieurs réactions chimiques (hydrogénation, estérification, saponification, ajout de greffons hydrophiles). Les dérivés courants des huiles de palme et de palmiste incluent le Lauryl glucoside, le Sodium lauryl sulfate et le Sodium laureth sulfate, qui sont utilisés pour leurs propriétés nettoyantes et moussantes.

[Shampooings 2-en-1 : un défi pour le formulateur ?](#)

Un shampooing 2-en-1 est un produit cosmétique capillaire conçu pour combiner deux fonctions en un seul usage : shampooing et après-shampooing (ou conditionneur). Ce type de produit permet ainsi de nettoyer les cheveux tout en les démêlant, en une seule application, et a été créé pour faciliter la vie des consommateurs. Mais facilitent-ils aussi celle des formulateurs ? Rien n'est moins sûr !

Rencontrez-nous !

En 2025, voici les manifestations suivies par INSTITUT SCIENTIS :

COSMETAGORA	14 et 15 janvier - Paris
PCD (salon de l'innovation packaging des parfums, des cosmétiques et des produits de soins)	28 et 29 janvier - Paris
Salon bien être - médecine douce	Du 30 janvier au 03 février - Paris et Lyon
Business Meetings @ JEC WORLD 2025	Du 04 au 06 mars - Villepinte
Salon de Podologie	07 et 08 mars - Paris
Cosmoprof	Du 20 au 23 mars – Bologne (Italie)
Congrès réglementaire COSMED	26 et 27 mars - Paris
ContaminExpo	Du 25 au 27 mars - Paris
Europropre	Du 25 au 27 mars - Paris
Congrès Détergence, Réglementation & Environnement	1 ^{er} et 2 avril - Paris
Congrès In-cosmetics	Du 8 au 10 avril – Amsterdam (Pays-Bas)
Congrès International d'Esthétique & Spa	14 avril - Paris
Santexpo	Du 20 au 22 mai - Paris
Congrès SF2H (Hygiène hospitalière)	Du 4 au 6 juin - Marseille
SALON I FEEL GOOD	Du 6 au 8 juin - Paris
Make-up Paris	18 et 19 juin - Paris
Congrès Environment & Safety	1 ^{er} juillet - Le Vaudreuil

Luxe pack Edition spéciale	1 ^{er} et 2 juillet - Paris
Congrès de la Société française de microbiologie	Bordeaux, du 24 au 26 septembre
Congrès de l'IFSCC	Du 15 au 18 septembre
Congrès biocide	30 septembre et 1 ^{er} octobre - Lyon
Cosmopet	2 et 3 octobre - Saint-Germain-en-Laye
Cosmetic 360	15 et 16 octobre - Paris
Congrès Parfums et Cosmétiques	19 et 20 novembre - Chartres
Salon Natexpo	Du 30 novembre au 2 décembre - Paris
Congrès de la Société Française de Toxicologie	11 et 12 décembre - Paris

Contactez-nous aussi pour convenir d'un rendez-vous dans nos locaux « Au cœur de l'Art & de la Science » à Montmartre !



Art & Science

Parce qu'Art & Science sont indissociables, [IS'Art Galerie Montmartre](#) abrite notre espace professionnel (bureaux et laboratoire de création scientifique) au cœur de la cité artistique parisienne.

Nous contacter



La qualité des données transmises pour une amélioration de vos performances.



Formation



Formulation



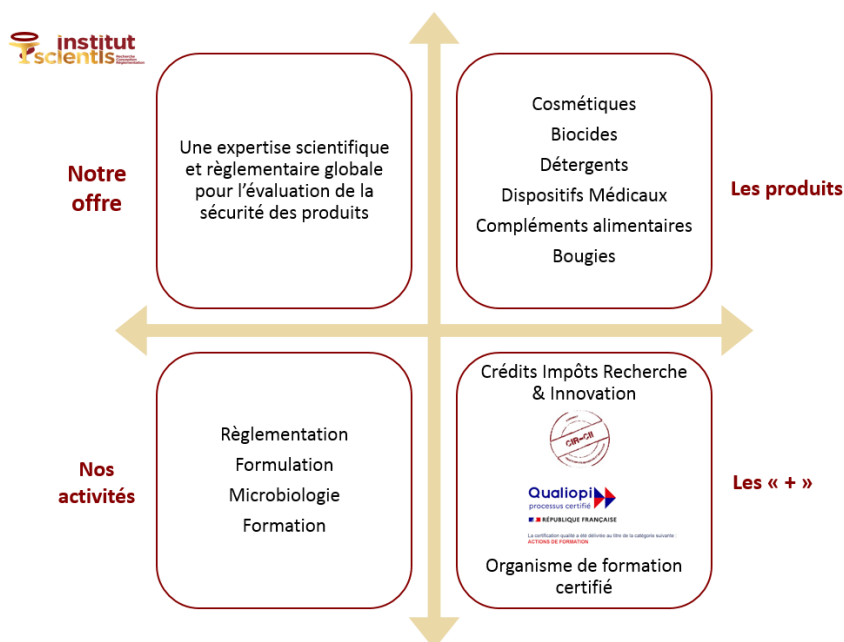
INSTITUT SCIENTIS est une société prestataire de services scientifiques spécialisée dans la réglementation, la microbiologie, et la conception de produits tels que les cosmétiques, les biocides, les détergents, les bougies. Sa principale activité est l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques (expert toxicologue ERT interne).

Ses domaines de compétence sont élargis à la rédaction des DIP, leur audit, la notification CPNP, la vérification des étiquetages, la veille normative. INSTITUT SCIENTIS assure au quotidien une hotline réglementaire et scientifique générale. Agréé par le ministère de la Recherche (CIR/CII), leur laboratoire propose la création de formes galéniques adaptées aux attentes des services Marketing et en conformité avec les exigences réglementaires.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié QUALIOPi pour les actions de formations, reconnu pour la qualité des formations dispensées.

PARIS MONTMARTRE - institut@scientis.fr - www.institut-scientis.fr

Brochure Institut Scientis



© 2025 – INSTITUT SCIENTIS

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'INSTITUT SCIENTIS, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ

INSTITUT SCIENTIS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. INSTITUT SCIENTIS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

54 rue Lamarck 75018 PARIS - institut@scientis.fr

Site internet : www.institut-scientis.fr / Téléphone : +33 (0)1 42 57 89 67

Toute reproduction de cette lettre d'informations est interdite.